

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÈGE

TOME III

LIÈGE

L. GRANDMONT-DONDERS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

22, rue Vinave-d'Ile, 22

—
1883

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÈGE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

TOME III

LIÉGE

L. GRANDMONT-DONDERS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

22, rue Vinëve-d'Ile, 22

1883

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

SAINTE SERVAIS

La *Société d'art et d'histoire* a déjà eu plusieurs bonnes fortunes depuis trois ans qu'elle est fondée. Elle a commencé par signaler un diplôme militaire de l'Empire romain, le seul qu'il y ait chez nous, et dont toute l'Europe savante s'est occupée. Peu de temps après, elle mettait au jour, près de Tongres, le plus ancien tombeau chrétien que possède la Belgique, et qui, selon toute apparence, est antérieur à Constantin. Je ne désespère pas qu'après avoir lu les pages qui suivent, le lecteur érudit ne nous laisse également l'honneur d'avoir signalé *la plus ancienne inscription chrétienne de notre pays*.

La Belgique n'est pas riche en documents de ce genre. Le seul qui ait trouvé place dans le beau recueil de M. E. Leblant, consacré aux *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII^e siècle* (1), c'est l'épigramme de saint Bavon, composée en distiques latins par saint Liévin (VII^e siècle). A part cette unique mention, la place de la Belgique reste absolument vide sur la

(1) Paris, 1856-65. 2 vol. avec un atlas.

carte annexée au livre cité ci-dessus, et qui fait connaître la répartition topographique des inscriptions. On y voit que le nombre de celles-ci diminue à mesure qu'on se rapproche des confins extrêmes de la Gaule. Fort nombreuses dans la Viennoise et encore dans les deux Narbonnaises, déjà moins denses dans les deux Aquitaines et dans la Novempopulanie, elles se raréfient encore dans le centre, et manquent à peu près totalement dans la péninsule Armoricaine. La 1^{re} Belgique n'en présente qu'à Trèves, à Igel et à Metz, et la 2^e Belgique à son tour n'en possède que quelques-unes. Et encore toutes celles qu'on a découvertes jusqu'ici appartiennent-elles à des régions qui ne font plus partie de la Belgique actuelle : à la Prusse Rhénane ou à la France du Nord. Il ne sera donc pas indifférent, pour l'histoire de notre pays, d'attirer ici l'attention sur un document plus ancien que celui de saint Bavon, et qui était ignoré jusqu'à nos jours. Bien que Maestricht, d'où il provient, ne nous appartienne plus, cette ville fait encore géographiquement partie de notre territoire ; elle a d'ailleurs été longtemps le siège du seul évêché national de la Belgique avant 1558, et l'inscription elle-même est relative au premier de nos saints belges dont l'existence soit dûment constatée. A tous ces titres, il mérite l'attention du lecteur.

Il y a deux ans, je publiai dans notre *Bulletin* deux vies inédites de saint Servais, dont la seconde, qualifiée par Heriger de *Gesta antiquiora*, fut composée par un prêtre de l'église de Maestricht vers la fin du VIII^e siècle. Cet ouvrage, comme tant d'autres du même genre, n'est qu'une compilation dans laquelle l'auteur a cousu bout à bout différents matériaux de provenance et de valeur fort diverses. En l'analysant j'y ai retrouvé :

1^o Deux passages de saint Grégoire de Tours, empruntés, l'un à l'*Historia ecclesiastica Francorum*, et

l'autre au *De gloria Confessorum*, et relatifs à saint Servais ;

2^o Une amplification du premier de ces deux passages, faite selon toute probabilité vers la fin du VII^e siècle ;

3^o Des formules empruntées à l'*Office commun des Docteurs* ;

4^o Des fragments métriques dont la provenance n'était restée inconnue.

C'est de ces derniers qu'il sera question ici. A peine le texte du *Vita* fût-il sorti de presse, qu'en le relisant à tête reposée, leur véritable caractère éclata à mes yeux avec une évidence lumineuse. Pas de doute : j'avais sous les yeux les fragments d'une épitaphe, fondus par le compilateur dans son texte, de telle manière que des vers entiers y figuraient sans la moindre altération, et qu'il suffisait d'une très légère modification pour reconstituer les autres. Qu'on en juge :

Hoc pausant membra clari doctoris in antro.
Spiritus aetheream coeli concessit in aulam
Corpus honorifice sacrophago positum.
Vir magnus vitae meritis summusque sacerdos.
Nunc miris Domini decoravit gratia donis.
Vivax ecclesiae custos, pietatis amator.
Angelico vultu splendebat fulgidus auctor.
Relictis terris ascendit culmina coeli.

Tous ces vers entassés l'un sur l'autre dans un fort petit espace (ch. 9 et 10) (1), alors que dans tout le reste de l'ouvrage il ne s'en remarque pas un seul, ne laissent pas de doute sur leur véritable provenance. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que les chapitres 9 et 10 sont

(1) Je citerai désormais le texte, non pas d'après mon édition, mais d'après celle qui a été donnée peu de temps après la mienne dans l'*Analecta Bollandiana*, 1882, p. 89 et suiv., où on a mis à profit plusieurs manuscrits qui m'étaient inconnus, et où l'on a fait aussi une division par chapitres à laquelle je me conformerai dans l'intérêt de la clarté.

précisément ceux qui servent de transition entre les deux passages de saint Grégoire de Tours dont la combinaison constitue le plus gros de la biographie, et qu'en outre, il sont particulièrement consacrés à la glorification du saint après sa mort. Au moment de traiter ce thème favori de la littérature tumulaire, quoi de plus naturel pour l'auteur anonyme que d'emprunter ses sentences à l'építaphe du saint, de même qu'il a puisé dans le *Commun des Docteurs* les éloges qu'il fait de ses vertus (1) ?

Il est bien à regretter que l'auteur du *Gesta* n'ait pas cru devoir reproduire l'építaphe textuellement, au lieu de la broyer et de la mutiler comme il a fait dans son centon. Néanmoins sa grande indigence littéraire d'une part, et, de l'autre, les nombreux fragments métriques disséminés dans le chapitre 9 et 10, autorisent à croire qu'il doit à ce document poétique plus encore que les quelques vers intacts reproduits ci-dessus. Pour cette raison je vais reproduire ici les deux chapitres en question, en soulignant les passages qui, soit par leurs allures métriques, soit par leur tournure de style, semblent se rapporter au genre épigraphique :

Cujus sancta anima *choris angelorum conjuncta sine fine* laetatur, et *corpus* quidem *honorifice* in *sarcofago* est *positum* (2), *spiritus aetheream coeli concessit in aulam*. *Lapide marmoreo* ejus *teguntur membra*; ipse vero cum justis resurget in gloria. Cujus et sanctum corpus renovandum est, *ut dignam stolam in judicio recipiat*. Iste enim sanctus Servatius a verbis impiorum non timuit, fundatus enim erat supra petram. Ortus de generosa stirpe, *pontificale decus gessit et exstitit pastor ovium*. *Ex cuius ovili*

(1) Dans les lignes bienveillantes que M. Georg Waitz a consacrées à mon travail, il a d'emblée reconnu le vrai caractère des fragments et m'a ainsi encouragé à poursuivre mes recherches (*Neues Archiv*, 1882, VII, p. 409).

(2) Il faut remarquer que le manuscrit de Namur lit simplement :

Corpus honorifice sarcofago positum

c'est-à-dire que le vers y apparaît intact,

latrones non gaudebant de spoliis, nunc miris eum Domini gratia decoravit donis. Deposito enim corpore spiritus ejus excelsa praemia recepit. Vir magnus vitae meritis summusque sacerdos qui in diebus suis placuit Deo et inventus est justus.

10. *Hoc pausant membra clari doctoris in antro, quem Deus merito in ulnis sanctorum angelicis suffragiis suffultum ad aulam coeli perduxit ut in aeternum cum Christo regnans beata sorte perpetuo fruatur gaudio. Hic ut credimus dante Deo in aetheris arce protinus intravit in domum omnipotentis, cunctorumque bonorum sine fine fruitur. Vivax custos ecclesiae amator pietatis, angelico vultu splendebat fulgidus auctor nobilis virtutum lumine clarus, vir venerandus toto etiam corpore pulcher secundum apostoli dictum; sobrius et castus verbum Dei in multos fundebat; relictis ergo terris culmina coeli ascendit.*

Bien qu'il ne faille pas faire trop de fond sur de simples désinences, vu que la prose latine, au témoignage de Cicéron, est toute remplie de ces chutes hexamétriques, cependant leur multiplicité exceptionnelle permet de croire qu'ils appartiennent à la même source que les vers eux-mêmes, et que le compilateur nous a conservé dans les deux chapitres, sinon l'építaphe tout entière, du moins la substance des idées qu'elle développait (1). Je laisse à de plus hardis que moi le soin de la reconstituer d'après ces données, n'ayant pas de goût pour un jeu d'esprit qui d'ailleurs, dans le cas présent, ne donnerait que des résultats insignifiants.

Il peut sembler étrange, à des lecteurs non familiarisés avec la littérature hagiographique, de voir de tels procédés de composition appliqués à la confection d'une vie de saint. Rien cependant de plus ordinaire, et je dirai même de plus naturel : à défaut de sources historiques, on se rabattait sur tout ce qu'on trouvait, pourvu qu'il y eût seulement un rapport quelconque au héros de l'ouvrage. Il y avait dans cette manière de faire un vrai sens historique, bien qu'à l'état embryonnaire, si je puis

(1) Qui sait si l'építaphe n'était pas déjà en partie illisible au temps où fut composé le *Gesta*, et si ce n'est pas là le motif pour lequel il ne nous en a été conservé que des fragments ?

ainsi parler, et l'auteur du *Gesta antiquiora* est loin d'être le seul qui ait mis en œuvre une épitaphe. Qu'il me soit permis de citer ici un exemple plus curieux encore des services qu'un document de ce genre pouvait rendre aux biographes de saints.

Au x^e siècle, on découvrit au monastère de Saint-Euchère (plus tard de Saint-Mathias) à Trèves, le tombeau d'un saint Celsus, que personne ne connaissait. On lisait sur ce tombeau l'inscription suivante :

Sollicitus quicumque cupis cognoscere tumbam
Praelarus jacet hic nomine vel meritis
Celsus quem Dominus vero insignivit honore
Non segnis patriae semper ubique vigenis,
Qui genus atque ortum claro de stemmate traxit
Affectuque pio conditur hoc tumulo.

Comme on ne pouvait absolument pas se résigner à se voir enrichi d'un saint dont on ne savait que le nom, on finit par se dire qu'il devait avoir été un des anciens évêques de Trèves, et bien que le catalogue de ceux-ci fût déjà passablement long, on prit le parti de le grossir encore du nom de saint Celsus. On l'inséra donc dans le *Gesta Treverorum* entre les noms de saint Auspicius et de saint Félix, et on lui consacra dans ce document une notice de quelques lignes dont tous les éléments sont empruntés à l'épitaphe nouvellement découverte. Voici le passage du *Gesta* ainsi interpolé :

Deinde Auspicius quidam regimen tenuit. Dein insignes per legitimas successiones sanctitate et gratiâ pollentes exstiterunt sanctissimus scilicet NOMINE VEL MERITIS CELSUS animo sublimis sed et GENERE CLARUS NON SEGNIS PATRIAE SEMPER UBIQUE VIGENS AFFECTU PIO honore actuque serenus, Felix, Mansuetus, Clemens, Moyses, Martinus, etc. (1).

On voit ici dans quelle mesure le compilateur a tiré

(1) V. *Acta sanctorum*, febr., T. III, p. 398.

parti du document épigraphique, et quelle haute valeur il lui a assignée, puisqu'il a cru devoir en reproduire les extraits dans un catalogue où les autres évêques sont seulement cités sans autre mention.

Un exemple non moins intéressant m'est fourni par un récent travail de M. l'abbé Duchesne sur la vie de saint Abercius, évêque d'Hiérapolis (1). On connaissait déjà les actes de ce saint, reproduits en latin par Lipomannus et par Surius, puis dans l'original grec par Boissonade et par les Bollandistes (2). Vanté à l'égal des Apôtres, il avait converti la ville d'Hiérapolis en Phrygie, et s'était acquis un tel renom de thaumaturge qu'il fut appelé à Rome pour rendre la santé à Lucille, fille de Marc Aurèle, qui était possédée du démon. Le saint guérit miraculeusement cette princesse, puis il retourna chez lui non sans un détour considérable par la Syrie et par la Mésopotamie, et mourut enfin dans sa ville épiscopale. Mais ce qu'on ignorait, et ce que le travail de M. l'abbé Duchesne a mis en pleine lumière, c'est que toutes ces notions biographiques, y compris des détails merveilleux que je passe sous silence, ont été puisées longtemps après la mort de ce saint dans son épitaphe (3). Bien plus, l'auteur, qui écrivait assez tard, n'a pas compris ce document et s'est laissé aller aux plus bizarres contre-sens. L'épitaphe de saint Abercius était écrite dans ce style allégorique familier aux chrétiens des premiers siècles, et dont tous les fidèles avaient la clef. Le biographe, qui vivait à une époque où l'usage et par suite la signification de ce style étaient oubliés, a pris au pied de la lettre toutes les indications de l'épitaphe ; puis, l'imagination aidant, il en a fait la légende du saint. Veut-on savoir par exemple comment

(1) *Revue des questions historiques*, 1^{er} juillet 1883.

(2) *Acta sanctorum*, 22 octobre, T. IX.

(3) L'original de cette épitaphe, qui remonte aux quinze premières années du III^e siècle, a été retrouvé et publié par Ramsay, *Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes*, juillet 1882.

il en est arrivé à imaginer la guérison de Lucille, fille de Marc Aurèle ? Qu'on lise les deux vers dans lesquels le saint raconte son voyage à Rome, entrepris par l'ordre de son maître :

Εἰς Ῥώμην ὅς ἔπεμψέ με (τὴν) βασιλείαν ἀθρήσαι
Καὶ βασίλισσαν ἰδεῖν χρυσόστολον, χρυσοπέδιλον.

Le maladroit auteur n'a pas vu que cette *βασίλισσα* n'était autre chose que l'Eglise catholique elle-même, dans toute la richesse de ses vertus (*χρυσόστολος, χρυσοπέδιλος*); il en a fait la princesse fille de l'empereur, et toute la légende relative à Lucille ne semble reposer de la sorte que sur un contre-sens originel.

Si je me suis quelque peu étendu sur ce sujet, c'est simplement pour montrer que le procédé employé par l'auteur du *Vita Servatii* n'a rien en soi d'extraordinaire et d'inusité. Nous sommes donc autorisés à croire que le biographe qui, vers la fin du VIII^e siècle, compila si laborieusement la vie du saint confesseur, n'a pas négligé l'építaphe qui se lisait à cette époque sur le tombeau de celui-ci, et qu'il en a fondu la plus grande partie dans son texte.

Ici se présente une question qu'il ne sera pas sans intérêt de résoudre. A quelle époque remontait cette építaphe ? Il n'est que naturel de penser qu'elle aura été placée sur le tombeau du saint à l'occasion d'une translation ou d'une élévation de ses reliques, c'est-à-dire dans une de ces circonstances où l'on cherchait par tous les moyens à rehausser l'éclat d'un culte populaire et national. De supposer qu'en dehors d'une occasion de ce genre, on se fût avisé, dans notre pays, de se livrer à un travail poétique quelconque, ce serait risquer une conjecture bien peu vraisemblable, et à l'appui de laquelle on ne pourrait apporter aucune espèce de preuve.

Reste donc le cas d'une translation ou d'une éléva-

tion. Il y a eu, dans les premiers siècles du moyen âge, deux solennités de cette nature en l'honneur de saint Servais. La première eut lieu au VI^e siècle, sous les auspices de saint Monulfe; l'autre au VIII^e, par les soins de Charles-Martel, ou de Charlemagne. Parlons d'abord de cette dernière. Elle nous est attestée par la volumineuse compilation du prêtre Jucundus, un des écrits les plus fabuleux qu'il y ait dans la littérature du moyen âge. L'auteur de cet écrit, qui paraît avoir vécu au XI^e siècle ou au commencement du XII^e, ne se contente pas de narrer gravement une multitude de billevesées et de contes à dormir debout, qu'il veut faire prendre pour de l'histoire, il a aussi le talent de confondre lamentablement les noms et les personnages, chaque fois qu'il met le pied sur un terrain véritablement historique. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, il expose comme quoi Charlemagne, ayant remporté une grande victoire sur les Sarrazins le jour de la fête de saint Servais, voulut lui montrer sa reconnaissance, en envoyant à son tombeau l'évêque Willigisus, porteur de riches présents, et chargé d'orner du mieux possible le tombeau du saint. Willigisus eut à Maestricht une vision dans laquelle il lui était enjoint de procéder à l'élévation des reliques de saint Servais. D'accord avec saint Hubert, pour lors évêque du diocèse, il commença par ouvrir la crypte, où le sarcophage reposait entouré d'une multitude d'autres corps saints; mais, après l'avoir ouvert, on constata qu'il était vide (1). Alors l'idée vint de visiter *le monument supé-*

(1) A. Schaepkens. *Tombeaux chrétiens* (Acad. d'archéologie de Belgique, VII, 1850, p. 418) donne la reproduction d'un sarcophage qu'il dit être celui de saint Servais, et qui fut détruit en même temps que la crypte. « Le monument, qui était en marbre rouge à panneaux blancs et à » plinthes et boules noires, fut détruit avec la crypte. Il avait la forme » des anciens sarcophages, étant plus large à la tête qu'aux pieds, et se » trouvait à côté de l'autel de la confession. On prétend que sa tablette » horizontale supérieure était la même pierre sous laquelle le saint avait » été enterré près du chemin public, au IV^e siècle. »

rieur (sic), et c'est là qu'en effet ils trouvèrent les restes vénérés.

Ce texte fourmille d'obscurités et de contradictions. Les savants qui l'ont étudié jusqu'à présent supposent que Charlemagne a été nommé ici par erreur, à la place de Charles-Martel, célèbre par ses victoires sur les Sarrazins et contemporain de saint Hubert ; ils croient sauver de la sorte la partie essentielle du récit. Je ne sais si ce point de vue est justifié. C'est bien Charlemagne que notre auteur veut désigner ; il en parle à plusieurs reprises, et à la suite de cet épisode il le montre encore venant passer les fêtes de Pâques à Maestricht, assertion qui n'est d'ailleurs corroborée par aucun fait historique. Il est vrai que les victoires sur les Sarrazins désigneraient plutôt Charles-Martel, et que la mention de saint Hubert nous reporterait aussi à cette date : mais, dans un récit aussi peu garanti, qui nous répond que ces deux détails n'appartiennent pas eux-mêmes à la fiction ? Au surplus, ces honneurs extraordinaires rendus au tombeau d'un saint, fort croyables de la part de Charlemagne, le sont beaucoup moins de la part de Charles-Martel, qui dépouillait les églises plutôt qu'il ne les enrichissait.

Les autres détails du récit ne sont guère plus satisfaisants. Une vision avertit Willigisus de faire l'élévation de saint Servais, mais elle oublie de lui dire où il trouvera le corps du bienheureux ; bien plus, elle lui révèle l'existence d'un sanctuaire souterrain, ou crypte, dans lequel il ne le trouvera pas ! Il est non moins étrange qu'il ait fallu une vision pour faire connaître l'existence de cette crypte à Willigisus, et que personne à Maestricht, n'en ait eu connaissance, pas même l'évêque ! Cette crypte vraiment prodigieuse contient une multitude de reliques, et tout le trésor de l'église de Tongres ; elle contient aussi le sarcophage de saint Servais, mais, ô dérision ! la seule chose qu'on cherche, les restes du saint, ne s'y trouvent pas. C'est alors seulement qu'on

se souvient qu'il y a dans l'église supérieure un monument du saint, et qu'on se décide à l'ouvrir. Que ne commençait-on par là ? Pourquoi un si singulier manque de mémoire ? N'est-on pas tenté de croire que toute cette histoire de vision et de crypte n'a été inventée que pour permettre au compilateur de nous montrer l'église de Maestricht en possession de tous les corps saints et de tout le trésor du diocèse ?

On voit combien peu de certitude historique nous présente le récit de l'élévation du VIII^e siècle. Je ne voudrais pas aller pourtant jusqu'à la révoquer entièrement en doute ; mais, dans tous les cas, l'épithaphe que nous étudions ne peut pas dater de cette époque. En supposant que la translation ait eu lieu sous Charles-Martel, la correction relative des vers s'oppose absolument à ce qu'on les puisse croire composés au VIII^e siècle. L'absolue barbarie qui régnait alors parmi nous dans la vie littéraire, et dont les biographies de saint Lambert et de saint Hubert nous offrent de précieux témoignages, ne laisse pas de doute à ce sujet. Et d'autre part, si la cérémonie en question doit être reportée au règne de Charlemagne, il est évident que le biographe n'a pu accueillir, comme un témoignage historique, une pièce de vers qui aurait été composée de son temps et sous ses yeux. D'ailleurs, le silence du *Gesta antiquiora* semble attester qu'il est antérieur à cet événement. Enfin, et ce dernier argument achève la démonstration, le verbeux et prolixe narrateur de la translation ne dit pas un seul mot de l'épithaphe, qu'il se fût bien gardé, j'imagine, d'oublier, s'il avait cru pouvoir rapporter qu'elle fut écrite à cette occasion.

Si donc il est impossible d'admettre que l'épithaphe date du VIII^e siècle, force nous est de conclure qu'elle remonte beaucoup plus haut, et qu'elle fut composée au VI^e, sous les auspices de saint Monulfe lui-même, lorsqu'il procéda le premier à l'élévation des restes de saint Servais, et qu'il transforma l'humble oratoire de bois en

une superbe basilique (1). Ce dut être un événement considérable que cette cérémonie ; on sait la pompe extraordinaire avec laquelle ces siècles célébraient l'inauguration d'un monument sacré ou la translation d'un saint. Or, la solennité religieuse à laquelle procéda le nouvel évêque avait à la fois le caractère d'une translation et d'une inauguration, et, autant qu'il est permis d'en juger à si longue distance, rien n'y fut épargné de ce qui devait en relever la majesté. Il en est resté un écho dans saint Grégoire de Tours, contemporain de saint Monulfe, et fort bien renseigné sur *l'histoire postume* de saint Servais. Après avoir rapporté les faits merveilleux qui se seraient passés sur sa tombe, l'historien des Francs ajoute :

Et credo ista fieri, donec veniret qui dignam aedificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi. Procedente vero tempore adveniens in hanc urbem Monulfus episcopus templum magnum in ejus honorem construxit composuit ornavitque, in quod multo studio et veneratione translatum corpus magnis nunc virtutibus pollet (2).

Les caractères que présentent les fragments de l'épithaphe n'ont rien d'ailleurs qui interdise de les faire remonter à une époque aussi reculée que le VI^e siècle.

Au contraire, en les rapprochant des autres compositions en style lapidaire qui nous sont restées de ce temps, il est facile de constater qu'ils attestent, comme celles-ci, une époque où la source du parler latin commençait à ne plus couler avec la même abondance, mais où, du moins, on pouvait encore apprendre, dans les classes, ces formes plus pures et plus correctes qui disparaissaient rapidement de la langue populaire. Il

(1) La crypte de cette basilique a été retrouvée en février 1881, sous le chœur de l'église Saint-Servais, dans les travaux de restauration qu'on y faisait. Voir la description de cette crypte dans les Publications de la Société hist. et archéol. dans le duché de Limbourg. T. XVIII, p. 192, n. (1881).

(2) *De gloria Confessorum*, c. 72.

y avait encore quelques hommes qui connaissaient les lois de la métrique et qui les appliquaient : au siècle suivant, il n'y en eut plus, du moins dans l'empire mérovingien. On peut s'en convaincre en parcourant le recueil de M. Leblant, qui confirme, d'une manière si frappante, ce que nous savions déjà par les monuments écrits sur l'extinction progressive de la langue littéraire à partir de la fin du VI^e siècle. D'autre part, ces fragments ont bien l'allure et l'accent des inscriptions tombales de cette époque reculée. Ainsi par exemple, le vers :

Hoç pausant membra clari doctoris in antro,

n'atteste pas seulement, d'une manière quasi-évidente, la provenance funéraire de tous les autres fragments ; il a, en outre, un étonnant caractère de parenté avec d'autres vers dont nous connaissons parfaitement l'origine et la date. Ainsi on lisait sur le tombeau de saint Grégoire-le-Grand, mort en 604 :

Pontificis summi hoc clauduntur membra sepulcro (1).

Ainsi encore l'épithaphe de saint Théodore, archevêque de Cantorbéry, contenait ce vers :

Hic sacer in tumba pausat cum corpore praesul (2).

L'antithèse renfermée dans ce distique :

Spiritus aetheream coeli concessit in aulam,
Corpus honorifice sarcophago positum,

se retrouve également dans l'épithaphe de saint Grégoire-le-Grand : *Spiritus astra petit*, et dans celle du roi Ceadwalla de Wessex :

Corpore nam tumulum mente superna tenet (3),

(1) Beda. *Hist. eccles. angl.* II, 1.

(2) Id. *ib.*, V, 8.

(3) Id. *ib.*, V, 7. Elle est, il est vrai, postérieure à 689, année de la mort de Ceadwalla, mais la Bretagne avait gardé, au VII^e siècle, des traditions littéraires qui ne s'étaient pas altérées comme en Gaule, et qu'Alcuin rapporta à cette dernière.

ainsi que dans celle de saint Rusticus de Lyon, mort en 502 selon une conjecture de M. Edm. Leblant :

Astra favent animam, corpus natura recepit (1).

Elle reparait encore dans un fragment provenant de la deuxième Lyonnaise, où on lit :

Sub clave sepulchri
Servatur corpus, spiritus astra colit (2),

et dans l'épithaphe de saint Germain de Paris :

Carne tenet tumulum mentis honore polum (3).

Il semble donc bien, d'après cela, que le document du VIII^e siècle nous ait conservé, dans ces fragments mutilés, au moins une partie de l'inscription que saint Monulfe aura fait graver, en lettres d'or, sur la tombe restaurée et glorifiée du saint confesseur.

Mais, s'il en est ainsi, nous sommes autorisés à faire un pas de plus et à nous demander s'il n'est pas possible de retrouver le poète à qui l'inscription doit être attribuée. Cette question, qui peut sembler téméraire à première vue, le paraîtra moins si l'on veut bien se souvenir de l'état du diocèse de Tongres au VI^e siècle. Il commençait seulement à sortir de la longue barbarie que l'invasion franque avait déchaînée sur lui pendant les deux siècles précédents. Il avait à relever beaucoup de ruines, à reconquérir au christianisme les populations de la Campine et de l'Ardenne, qui, depuis l'époque romaine, étaient retombées dans les ténèbres, et certes, il ne devait pas briller à cette époque par l'éclat des lettres. Tongres était en ruines, et Maestricht seul aurait pu offrir, dans tout le diocèse, un asile à l'érudition et à la science : mais Maestricht n'était qu'un bourg

(1) Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, T. I, p. 50.

(2) Id. *ib.*, p. 199.

(3) Id. *ib.*, p. 285.

obscur, qui ne fut tiré de sa condition inférieure que par saint Monulfe lui-même, et cette localité, qui servit depuis lors de résidence à plusieurs évêques, était si peu florissante, que le tombeau de son saint le plus illustre restait dans l'abandon. Il est d'ailleurs utile d'ajouter que l'histoire est muette sur le compte de tous les évêques de Tongres qui se placent entre saint Servais et saint Monulfe, à part saint Falcon et saint Domitien, dont les noms ne nous ont été conservés que d'une manière accidentelle, dans des documents étrangers à notre pays.

Il n'y a donc aucune témérité à supposer que lorsque l'évêque de Tongres eut besoin d'un poète, il dut aller le chercher au dehors de son diocèse. Et, dans ce cas, sa pensée ne put manquer de tomber sur un de ses plus illustres contemporains, qui, dans la Gaule franque, était encore le vivant écho de la muse romaine, et qui se prêtait obligeamment aux désirs des évêques, chaque fois qu'ils sollicitaient son concours pour rehausser le lustre d'un monument religieux. Ce rare mortel s'appelait Venantius Honorius Clementius Fortunatus : nous le connaissons sous le nom de Fortunat. Né sous le beau ciel de l'Italie, il avait apporté parmi nos grossiers ancêtres un art qu'ils ne savaient pas cultiver, mais qu'ils prisèrent fort, et dans lequel il leur arrivait parfois de s'exercer : témoin les hexamètres boiteux de Chilpéric (1), ou ceux de Bertchramn de Bordeaux, qui ne valaient guère mieux. La cour austrasienne avait fait bon accueil au poète d'Ausonie, qui, en 567, chanta en vers élégants le mariage du roi Sigebert avec Brunehild, la fille des rois visigoths d'Espagne (2). C'est à cette cour que Fortunat fit la connaissance des principaux seigneurs de l'époque ; il se lia d'amitié avec plusieurs, et se créa dès lors ces belles et nombreuses relations qui firent le charme de son existence. Ni son entrée dans le clergé, ni son établissement définitif à Poitiers, ni les

(1) Greg. Tur. *H.-E.*, V, 45.

(2) Fortunat. *Carmina*, III, 18, 15.

liens qui l'enchaînèrent à cette ville après qu'il en fut devenu l'évêque, n'affaiblirent l'activité de ce commerce intellectuel, que de fréquents voyages ne cessèrent au contraire d'aviver. Pour ne citer ici que les évêques gaulois, le recueil de ses poésies nous le montre adressant des vers à Eufronius et à Grégoire de Tours, à Félix de Nantes, à Félix de Bourges, à Léontius de Bordeaux, à Syagrius d'Autun, à Egidius de Rheims, à Agericus de Verdun, à Vilicus de Metz, à Sidonius de Mayence, à Nicetius et à Magnericus de Trèves, à Carentinus de Cologne.

C'était surtout son talent poétique et l'extrême facilité avec laquelle il permettait d'y recourir qui lui valaient tant d'amitiés : panégyriques de contemporains illustres, épithalames, billets poétiques, madrigaux, inscriptions de tout genre, et surtout épitaphes destinées à des tombeaux de saints, voilà le plus gros de son bagage littéraire. Les épitaphes constituent même une des parties principales de son recueil ; elles en forment à elles seules le livre IV. Il y en a vingt-huit, réparties sur les diverses régions de la Gaule. Les dix premières célèbrent des évêques, et sont destinées aux villes de Nantes, Langres, Clermont, Limoges, Chartes, Périgueux, Bordeaux. C'était d'ordinaire la construction ou la dédicace d'une église, l'élévation ou la translation des restes d'un saint qui fournissaient au poète le sujet de ses compositions. Lorsque Sigebert eut achevé la basilique de saint Médard, à Soissons, un poème de Fortunat vint célébrer l'entreprise et glorifier le saint (II, 16). Lorsque le duc Launobod et sa femme Berthruide eurent bâti l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, ils en furent récompensés par un poème (II, 8). Bref, tout événement soit sacré, soit profane, était pour lui une occasion de se rendre agréable et utile, et il est permis de dire que son recueil tout entier ne contient que des œuvres de circonstance. Ajoutons que nous sommes loin de posséder tout ce qui est sorti de sa plume fertile. De l'étude conscien-

cieuse à laquelle s'est livré son dernier éditeur, M. Fréd. Leo (1), il résulte que les nombreux manuscrits conservés de ce poète dérivent tous, sauf un, d'un archétype unique, défectueux et incomplet. C'est ce qu'attestent plusieurs des textes qui en découlent, et où on peut lire encore à la fin cette formule : *Explicit in quantum habuit auctor usque finem*. Quant au manuscrit qui constitue l'unique exception signalée plus haut, il ne contient qu'une anthologie de poésies de notre auteur : or, sur les 57 pièces qu'il renferme, il n'y en a que 25 qui figurent aussi dans les autres manuscrits ; les 31 autres y font totalement défaut. La somme des pièces de Fortunat qui nous manquent doit donc être bien considérable, puisque un simple choix fait dans son recueil, nous en révèle déjà un si grand nombre d'inconnues. Dès lors, qui ne voit à quel degré de vraisemblance s'élève la supposition que, dans les pièces perdues, il devait en figurer une qui célébrait la gloire de saint Servais, et qui avait été composée à l'occasion de l'élévation de ses reliques par saint Monulfe ? Comment croire qu'au moment où il ne négligeait rien pour rehausser l'éclat du culte de son prédécesseur, l'évêque de Tongres ne se serait pas adressé au bel esprit si obligeant et si bien connu des prélats, et dont le renom poétique était non seulement le premier, mais même le seul de la Gaule ? Tout nous autorise à croire que l'évêque de Tongres, au même titre que ses voisins les évêques de Cologne, de Trèves, de Metz et de Mayence, figurait sur la liste des correspondants de Fortunat, et il serait bien difficile d'admettre qu'au cas où il n'eût pas été lié auparavant avec Monulfe, l'occasion de la construction d'une basilique sur le tombeau de saint Servais n'aurait pas servi de trait d'union entre le zélé évêque et l'aimable poète. Monulfe était un grand seigneur, comme l'immense

(1) *Venantii Fortunati opera poetica*, dans *Monumenta Germ. hist. auctorum antiquissimorum*, T. IV, Berlin, 1881.

majorité des évêques du VI^e siècle ; il avait de vastes domaines patrimoniaux, s'il faut en croire un document d'après lequel il aurait fait don de sa ville de Dinant à l'église de Tongres (1) ; il devait avoir vécu à la cour de Sigebert comme Fortunat, et l'y avoir rencontré. Nous avons donc une double raison de croire que le poète fut mis en réquisition lors des solennités de Maestricht. J'incline même à croire qu'il y fut invité, et son goût pour les voyages et pour les fêtes permet de supposer qu'il ne se déroba pas à une cérémonie pompeuse, dont il devait être un des ornements. Ce qui est certain, c'est qu'il connaît la II^e Germanie, qu'il a fait un séjour à Cologne, et qu'il a même poussé un jour jusqu'en Bretagne.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir aller trop loin dans la voie de la conjecture, je crois devoir faire remarquer l'étonnante analogie que nos fragments métriques présentent avec les vers de Fortunat. Bien qu'il soit quelque peu scabreux d'établir une comparaison littéraire sur des données si incomplètes, il est cependant impossible de n'être pas frappé de la ressemblance entre les idées et les expressions de l'épithaphe mutilée et celles qui sont le plus familières à l'évêque de Poitiers. C'est d'ailleurs, de tous les écrivains du monde, celui qui se prête le mieux à une vérification de ce genre : « Parmi les points les plus saisissables qui caractérisent les compositions de Fortunat, dit M. Leblant, je remarque au premier degré la fréquence des répétitions de la même pensée, de la même forme. Personne, à coup sûr, ne s'est plus complaisamment copié lui-même que ne l'a fait le saint évêque de Poitiers (2). »

En examinant, à ce point de vue, les chapitres 9 et 10 du *Gesta antiquiora* que j'ai reproduits plus haut, nous y lisons d'abord :

Cujus sancta anima choris angelorum conjuncta sine fine laetatur.

(1) Vita Monulfi dans *Acta sanctorum*, 16 juillet.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, T. I, p. 70.

Notez le caractère poétique de cette expression : *choris angelorum conjuncta*, vous la retrouvez souvent chez Fortunat, par exemple dans ces vers :

Inter apostolicos credimus esse choris. IV, 5, 18.
Inter et angelicos fulget honore choris. IV, 14, 16.
Inter odoratos ture calente choris. II, 7, 50.
Construit angelicos turba verenda choris. II, 9, 50.
Junctus apostolicis plaudit honore choris. II, 14, 16.
Jungitur angelicis casta puella choris. VIII, 4, 4.
Cœtibus angelicis hominum sociata propago. VIII, 3, 5.
Vos intra angelicas turmas canat ille sub astris. X, 7, 33.

Il en est de même de la formule *sine fine*, qui se rencontre très fréquemment dans les poésies de Fortunat ; en voici quelques exemples :

Exocius meruit jam sine fine diem. IV, 6, 8.
Forma venusta decens animus sine fine benignus. IV, 7, 11.
Felix cui meritis stat sine fine dies. IV, 25, 20.
Nunc tibi pro meritis est sine fine dies. IV, 8, 30.
Post finem sine fine manet mens dedita Christo. I, 8, 3.
Florigera nunc sede manet sine fine beatus. II, 7, 49.
Perpetuam prolem dat sine fine pater. XI, 3, 6.
Expete delicias quas sine fine geras. VII, 24, d.
Et quamvis rediit non sine fine fuit. IX, 2, 16.

Le texte continue : *Et corpus quidem honorifice in sarcofago est positum*, ou, plus simplement, dans le manuscrit de Namur :

Corpus honorifice sarcofago positum.

Fortunat affectionne l'emploi des termes composés et un peu ronflants ; tels sont *flammivomus*, *flammi-cremus*, *vaporifer*, *ignifer*, *terrigenus*, *falsiloquus* et *falsiloquax*, *fluctivagus*, *frugiparens*, *millimodus*, *ruricularis*, *blandifluus*, *amoenifer*, etc... Le mot *honorificus*, qui est d'ailleurs très classique, ne fait pas défaut chez lui. Voir II, 9, 1 ; VII, 8, 28 ; VIII, 3, 6, etc.

D'autre part, j'ai quelque lieu de douter que le pentamètre ait figuré dans l'épithaphe de saint Servais, sous

la forme qu'il a dans le manuscrit de Namur. Fortunat, qui a écrit plusieurs milliers de distiques, et qui se permet avec le mètre latin plus d'une familiarité, fait cependant preuve d'une grande fidélité à la règle qui veut un mot de deux syllabes à la fin du pentamètre. C'est à peine si on peut trouver dans tout son recueil 16 ou 17 pentamètres terminés par un trisyllabe (1). Néanmoins, la pensée est bien du même auteur que le vers suivant qui en complète l'antithèse :

Spiritus aetheream coeli concessit in aulam.

Rien n'est plus fréquent, dans l'épigraphie chrétienne, que cette opposition entre les destinées de l'âme et celles du corps. J'en ai déjà cité plus haut quelques exemples empruntés au VI^e siècle : en voici d'autres pris dans Fortunat lui-même, et qui montrent le goût de notre poète pour cette figure de rhétorique :

Membra sepulchra tegunt spiritus astra colit. IV, 5, 6.
 Membra sepulchra tegunt spiritus astra tenet. IV, 8, 6.
 Corpore qui terras et tenet astra fide. IV, 12, 8.
 Carne tenet tumulum, spiritus igne polum. IV, 14, 6.
 Terrae terra redit, sed spiritus astra recepit :
 Pars jacet haec tumulo, pars tenet illa polum. IV, 27, 6.
 Cujus membra solum, spiritus astra tenet. I, 10, 2.

Le mot *aula* est d'ailleurs un de ceux dont Fortunat se sert le plus volontiers, pour désigner tantôt le ciel, tantôt une église.

Je laisse de côté la phrase suivante : Lapide marmoreo ejus teguntur membra, ipse vero cum justis resurget in gloria, où l'expression poétique de *lapis marmoreus* est assez remarquable et je m'arrête devant celle qui suit : Cujus et sanctum corpus renovandum est ut dignam stolam (*Namur binas stolas*) in judicio recipiat. Assurément, il n'y a ici aucune

(1) Voir dans l'édition de Leo l'*Index rei metricae*, s. v. *pentametri exitus trisyllabus*. Et encore faut-il remarquer que trois de ces désinences trisyllabiques sont contenues dans une seule petite pièce de 20 vers, qui en contient aussi trois quadrisyllabiques.

apparence de rythme, mais l'idée de ce vêtement de gloire dans lequel se transformera, après la mort, le corps périssable du saint, appartient au domaine de la poésie, et se retrouve plusieurs fois, par une singulière coïncidence, dans les vers de Fortunat. Il dit dans son poème sur Galeswinthe (1) :

Depositâ veteri nunc *stola* pulchra tegit. VI, 5, 362.

A Chilpéric au sujet de la mort de ses deux enfants :

Jusserit et dominus cum membra redire sepulta
 Vestibit genitos tunc *stola* pulchra tuos. IX, 2, 124.

A Grégoire de Tours, en le remerciant d'un cadeau :

Pro quibus a Domino detur *stola* candida vobis. VIII, 21, 13.

Mais comment expliquer que l'idée lui ait été seule empruntée et pas les vers ? Par cette hypothèse, selon moi fort probable, qu'à l'époque de la composition du *Gesta antiquiora*, l'épithaphe n'était plus lisible qu'en partie : le biographe y aura lu le mot *stola* avec un ou deux autres encore, et il aura suppléé le reste.

Le biographe continué :

Iste enim sanctus Servatius a verbis impiorum non timuit, fundatus enim erat supra petram. Ortus de generosa stirpe, pontificale decus gessit et exstitit pastor ovium. Ex cujus ovili latrones non gaudebant de spoliis.

L'expression *pontificale decus* se retrouve dans Fortunat avec le même sens qu'ici (V, 2, 70. *Appendix*, XXXIV, 2). Quant à la comparaison de l'évêque avec un pasteur dont les loups et les brigands ne parviennent pas à entamer le troupeau, grâce à sa vigilance, il y en a peu qui soit plus familières à l'esprit du poète. Qu'on en juge :

(1) Cf. II, 9, 22 : *Illos canities hos stola pulchra tegit*.

Sollicitat pia cura gregis te pastor opime
Nil lupus ab stabulis quo vigilante rapit. III, 14, 25.
Non perit hic vestrum, qui grex ad ovile recurrit...
Non lupus ore rapit praedam pastore vigente. III, 3, 27, 29.
Te pascente greges nunquam lupus abripit agnos:
Sunt bene securi quos tua caula tegit. III, 11, 19.
Triginta et geminos pie rexit ovile per annos.
Et grege de Christi gaudia pastor habet. IV, 2, 9.
Et licet incluso lupus insidietur ovili
Te custode gregis nil ibi praedo nocet. III, 13, 25.
Te custode pio nunquam lupus abstulit agnum
Nec de fure timens pascua carpsit ovis. IV, 3, 3.
Nil lupus insidiis cauto subducit ovili
Te pastore sacro pervigilante gregem. III, 15, 13.
Hoc opus exercens praesciit dona futuri
Se pastore nihil posse perire gregi. IV, 4.
Pastoris studio circum sua septa recurrens
Ne lupus intret oves, servat amore greges. V, 2, 45.
Antistes Domini, meritis in saecula vivens
Gaudia qui Christi de grege pastor habes. I, 1, 1.
Immaculata pii qui servit ovilia Christi
Ne pateant rabidis dilaceranda lupis. V, 3, 20.
Quam lupus ab stabulis tulerat frendente rapinâ
Te pastore gregis reddita plaudit ovis. IV, 8, 25.
Grex alitur per te vice praecessoris alumne
Nec sua damna dolet dum sua lucra tenet. *App.*, XXXIV, 15.
Bestia ne raperet munit ovile Dei. III, 9, 98.
Te vigili custode lupus non diripit agnos.
Te pascente gregem non ovis ulla perit. IX, 9, 13.

Suit ce bout de phrase : nunc miris Domini gratia decoravit donis (1), qu'il est facile de ramener à une forme métrique :

Nunc miris Domini decoravit gratia donis.

(1) Les Bollandistes ont admis dans leur édition, après *miris*, un *eum* qui manque dans trois manuscrits, et qui dans un quatrième est remplacé par *illum*.

Puis le texte poursuit : Deposito enim corpore, spiritus ejus excelsa praemia recepit.

Vir magnus vitae meritis summusque sacerdos (1)
Qui in diebus suis placuit Deo et inventus est justus.

Fortunat donne souvent ce nom de *summus sacerdos* ou d'autres analogues à des évêques : *summe sacerdos*, est même pour lui une fin d'hexamètre très bien venue (V, 15, 7 ; 12, 1).

Quant à l'expression *vitae meritis*, elle a ses analogues chez lui, par exemple dans ce vers :

Cui vitae merito fiducia tanta coruscat. I, 4, 3.

Je continue mon étude comparative :

Hoc pausant membra clari doctoris in antro.

Que faut-il penser de ce vers ? Est-il bien reproduit, ou n'y aurait-il pas lieu de lire, avec un léger changement,

Hoc clari pausant doctoris membra sub antro ?

Je pense qu'il faut garder la leçon du texte, et que l'allongement de la syllabe finale de *membra* à l'*arsis* n'est qu'une preuve de plus en faveur de la paternité que nous assignons à ces vers. En effet, on rencontre fréquemment des exemples analogues dans notre poète, par exemple dans les passages suivants :

Sollicitudo tua reliquis fert dona salutis. VII, 10, 15.

Una quod est habile de magnis magna fateri. II, 8, 5.

et dans nombre d'autres qu'on trouvera indiqués dans l'édition de M. Leo (2).

(1) On lit dans l'épithaphe de saint Viventiole de Lyon : *Vir potens meritis nosterque sacerdos in hoc jacet Viventiolus tumulo*. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, T. I.

(2) Voir à l'appendice, *Index rei metricae*, s. v. *brevis syllaba et pentametri media syllaba*.

L'aspect général est aussi celui des vers qui ouvrent plusieurs épitaphes de Fortunat :

Hoc recubant tumulo venerandi membra Leonti. IV, 9, 1.
Hoc jacet in tumulo venerandus Hilarius actu. IV, 12, 6.

Enfin le sens particulier d'*antrum* n'est pas inconnu à notre poète :

Cujus nunc licet hoc corpus claudatur in antro (1).

Les lignes suivantes sont moins significatives :

« Quem Deus merito in ulnis sanctorum angelicis suffragiis suffultum ad aulam cœli perduxit, ut in aeternum cum Christo regnans, beata sorte perpetuo fruatur gaudio. Hic ut credimus dante Deo in aetheris arce protinus intravit in domum omnipotentis cunctorumque bonorum sine fine fruitur. »

Il n'y a là qu'une amplification de ce qui a été dit plus haut, avec répétition de formules déjà employées, comme *angelicis*, *aulam cœli* et *sine fine* ; c'est l'œuvre personnelle du biographe, qui parle d'ailleurs en son nom propre (*ut credimus*), bien que sous l'influence du style poétique. Peut-être faudrait-il voir dans

Protinus intravit..... in aetheris arce [m],

la trace d'un vers illisible dont le biographe aurait conservé tout ce qu'il a pu. Fortunat emploie encore ailleurs l'expression d'*arx* pour désigner le ciel ; ainsi XI, 5, 16 : *sub arce poli* ; V, 3, 44 : *regis in arce* ; II, 2, 11 : *missus est ab arce patris natus orbis conditor* ; IX, 4, 14 : *perpetui regni se favet arce frui*.

Si je ne me trompe, la phrase qui suit atteste bien mieux encore les ravages que le temps avait faits dans l'inscription maestrichtoise ; après deux vers intacts, on y voit une multitude de fragments métriques ramassés comme ils se sont présentés, juxtaposés sans lien qui les rattache l'un à l'autre, et ne parvenant pas à former une succession logique.

(1) Inscription de Sens, attribuée à Fortunat par Leblant, T. I, p. 313.

Voici d'abord les deux vers :

Vivax ecclesiae custos (1) pietatis amator
Angelico vultu splendebat fulgidus auctor.

Je n'ai eu, dans le premier, qu'à transposer *custos ecclesiae* et *amator pietatis*, et l'hexamètre est parfait, du moins au point de vue de Fortunat qui, une multitude de fois, donne au mot *ecclesia* la quantité qu'il a ici (2). *Pietatis amator* est un qualificatif que Fortunat applique aussi à saint Avitus de Vienne (III, 22, 5).

Dans le second vers, je ne sais trop que faire de *auctor* ; appartient-il en réalité à l'hexamètre, ou bien n'est-ce qu'un fragment ramassé au hasard (3) ?

Suit, pour finir, un galop de fragments métriques qu'on voit encore, dans une phrase informe, se démener comme les tronçons d'un serpent :

..... virtutum lumine clarus
Vir venerandus (4). toto. corpore pulcher
Sobrius et castus
Rellictis terris ascendit culmina cœli.

Cet examen terminé, j'accorderai volontiers aux censeurs que tout est loin d'être probant dans les rapprochements que j'ai essayé d'établir. J'ajouterai que les

(1) Cf. *Ecclesiae cultor*, IV, 3, 10. *Urbis amator*, V, 3, 5. *Pacis amator*, V, 9, 11. Le mot *amator* est d'un emploi très fréquent chez notre poète. VII, 12, 92 ; VIII, 3, 112 ; IX, 2, 59 ; X, 6, 117 ; 11, 36 ; 19, 3, etc., etc.

(2) Voir l'*Index rei metricae*, cité ci-dessus. Voici quelques exemples des licences de Fortunat : *anachorita defecerit adhuc Agripina Aedui alacer peraeibam camelus catholicus candēlabrum creatura fanaticus diuturna* (I, 12, 25), *heremus* (I, 5, 5) etc. etc.

(3) Je tiens à prévenir les amis des conjectures intrépides que j'ai pensé un instant à saint Auctor de Metz, et que, si je ne me suis pas arrêté à cette idée, c'est pour d'excellents motifs.

(4) Fortunat donne souvent l'épithète de *venerandus* à des évêques ; III, 21, 1 ; 24, 5 ; 25, 1 ; IV, 2, 3 ; V, 8, 4 (*Vir venerande*).

derniers fragments surtout, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire plus haut, pourraient fort bien ne devoir leur cadence qu'à un simple hasard, et que même le *toto etiam corpore pulcher secundum apostoli dictum*, attesterait plutôt un emprunt fait aux livres saints ou au rituel. Mais, toutes ces réserves faites, il n'en reste pas moins établi, à mon sens, que les analogies entre plusieurs de nos fragments et les vers de Fortunat sont trop frappantes pour être le fait d'une simple coïncidence. Tout donc se réunit pour nous autoriser à voir, dans le seul poète du VI^e siècle, l'auteur de l'épithaphe qui figura, à partir de cette époque, sur le tombeau de saint Servais.

Mais, s'il en est ainsi, et que Fortunat ait réellement assisté aux fêtes de la dédicace de saint Servais, nous n'aurons plus besoin de chercher où saint Grégoire de Tours a puisé ses renseignements sur le compte de ce saint. J'ai établi précédemment qu'il n'avait pas de documents écrits (1), et, d'autre part, les traditions qu'il consigne dans son livre ont un caractère d'authenticité bien prononcé. D'où les tenait-il ? Personnellement, il n'a visité ni Tongres, ni Maestricht, ni aucune localité du nord de l'Austrasie ; la limite extrême de ses voyages dans cette direction, c'est Coblenz, où il fut auprès du roi Sigebert (2). Mais il avait dans Fortunat un ami intime avec lequel, depuis 573, il était en fréquentes relations. Les deux amis se comblaient de cadeaux et de compliments, et il nous reste plus d'un billet poétique où survit le souvenir de cette intimité. Aucun sujet ne devait plus souvent revenir dans leurs conversations que les miracles des saints. Tous deux consacraient leurs talents à les raconter, l'un en prose, l'autre en vers. Il est donc extrêmement probable qu'au retour de son voyage à Maestricht, le poète aura mis

(1) Voir à ce sujet la note placée à la fin de cette dissertation.

(2) Monod, *Etudes sur les sources de l'histoire mérovingienne*, p. 37. (Bibliothèque de l'École des hautes études, 8^e fascicule).

l'historien au courant de ce qu'il y avait appris de plus curieux, et de là les deux récits conservés au livre II de l'*Historia ecclesiastica Francorum* et dans le *De gloria Confessorum*.

Voilà ce que nous apprennent les fragments si heureusement conservés par l'auteur du *Gesta antiquiora*. Il ne me reste qu'à solliciter l'indulgence du lecteur pour l'emploi peut-être abusif que j'ai fait de la conjecture. Je dirai, pour mon excuse, que c'était une nécessité. En présence d'un témoignage mutilé, il faut se résigner à deviner beaucoup si l'on veut apprendre quelque chose.

GODEFROID KURTH.

NOTE

Je ne puis me dérober à l'occasion qui m'est fournie ici de m'expliquer complètement au sujet d'une assertion contenue dans mon premier mémoire. J'y soutenais 1° que le *Gesta antiquiora* n'était qu'un centon dépourvu de valeur propre, dont les éléments essentiels étaient empruntés à l'*Historia ecclesiastica Francorum* de saint Grégoire de Tours et au *De gloria Confessorum* du même auteur; 2° qu'il n'existait pas de vie de saint Servais antérieure à saint Grégoire de Tours. C'est sur ce dernier point que je me trouve en désaccord avec mon excellent ami le R. P. De Smedt, qui s'est occupé du même sujet dans l'*Analecta Bollandiana*, où il a réimprimé les deux biographies publiées par moi au tome I de notre *Bulletin*. Selon moi, ces deux formules : *Nunc vero ad superiora redeamus* et *in libro miraculorum scripsimus*, qui se retrouvent, la première dans les deux biographies à la fois, la seconde dans le *Gesta antiquiora* seul, et qui y sont absolument inexplicables, attestent que le découpeur, en copiant le passage de saint Grégoire, y avait maladroitement laissé subsister des allusions qui perdaient toute signification dans son extrait, mais qui avaient au moins le mérite d'établir d'une manière irrécusable à quelle source il avait puisé. Le R. P. De Smedt ne nie par la force d'une partie de cette argumentation. En effet, cet *in libro miraculorum scripsimus* est bien clair sous la plume de saint Grégoire, qui a écrit un *Liber miraculorum*, et qui y raconte notamment la translation à laquelle il est fait allusion dans cette phrase (1).

(1) Sous ce titre collectif de *Liber miraculorum*, ou encore de *Libri VII miraculorum*, saint Grégoire de Tours a l'habitude de désigner lui-même plusieurs ouvrages que nous connaissons généralement sous des titres spéciaux. Ce sont : 1° les quatre livres des *Miracles de saint Martin*; 2° le *De gloria Martyrum*; 3° le *De miraculis sancti Juliani* et 4° le *De gloria Confessorum* (V. *Hist. eccl. Franc.*, X, in fine). Le R. P. De Smedt cite encore le ch. 23 du *Vita Radegundis* par Baudonivia, qui donne aussi le titre de *Liber miraculorum* au *De gloria Confessorum*. Ce point ne présenterait donc plus de difficulté, si le R. P. De Smedt n'alléguait les trois meilleurs manuscrits du *Gesta antiquiora*, qui portent : *in libro miraculorum EJUS scripsimus*. Cet *ejus* n'est évidemment qu'une glose du copiste. Des sept manuscrits du

Saint Grégoire a d'ailleurs l'habitude de se citer ainsi lui-même, et il n'était pas homme à laisser subsister, dans un texte emprunté à autrui, une marque de provenance si grossière. Du moins, j'ose affirmer, après avoir relu, la plume à la main, toute l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, qu'on ne pourrait pas citer un autre exemple que celui qui est en discussion. Souvent il renvoie à un *Liber miraculorum*, et chaque fois, sans une seule exception, le renvoi se rapporte exactement au *De gloria Confessorum* ou au *De gloria Martyrum*. Ainsi,

I, 42 : Meminimusque de his in libro miraculorum. Cf. *De glor. Conf.*, c. 32 ;

VIII, 2 : Cujus in libro miraculorum meminimus. Cf. *De glor. Conf.*, c. 99 ;

IX, 2 : In libro miraculorum plenius describere studui. Cf. *De glor. Conf.*, c. 106 ;

IX, 15 : Quod nos in libro miraculorum plenius declaravimus. Cf. *De glor. Conf.*, c. 13 ;

X, 24 : Basilica sanctorum XLVIII martyrum de quibus in libro miraculorum memini. Cf. *De glor. Mart.*, c. 96.

S'il doit citer le *De miraculis sancti Martini* ou le *De miraculis sancti Juliani*, c'est en y ajoutant la mention de l'un ou de

Gesta antiquiora, il y en a quatre qui ne la présentent pas, et, ce qui est bien plus important, elle manque dans le texte de saint Grégoire, qui, s'il eût par distraction laissé subsister dans sa chronique une phrase qui n'avait de sens que dans le texte original, n'eût pas imaginé à coup sûr d'y supprimer la particule *ejus* ! — Mais voici une autre difficulté. Selon M. Monod, les quatre premiers livres de l'*Historia ecclesiastica Francorum* furent écrits vers 576, avant le 2° livre du *Miracula Martini* qui fut composé en 577 et 581. (Monod o. c. p. 45). Quant au *De gloria Confessorum*, il se placerait, non seulement après les deux premiers livres consacrés à saint Martin, mais encore après le 3°, terminé à la fin de 587. Le *De gloria Confessorum* ne remonterait donc pas plus haut que 587-588 (Id. ibid. p. 43, 44). Il me semble que ces calculs doivent être remaniés, ou que, tout au moins, on doit supposer que ces divers ouvrages ont été gardés longtemps sur le métier, et les divers chapitres écrits à des dates fort diverses. Ainsi rien n'empêche que le chapitre 72 du *De gloria Confessorum*, consacré à saint Servais, soit antérieur à 576, tandis que le chapitre 106 du même ouvrage, qui relate la mort de sainte Radegonde, serait postérieur à la date du 13 août 587. De la sorte, saint Grégoire n'aurait pas traité son *Libri VII miraculorum* autrement que son *Histoire ecclésiastique*, à laquelle il travailla presque toute sa vie concurremment avec d'autres ouvrages.

l'autre de ces deux saints. Ainsi III, 12 (Cf. *Mir. Jul.* II, 13); III, 16 (*Mir. Jul.* II, 14); V. 6 (*Mir. Mart.* en général). Il résulte de tout ceci que le passage en question, s'il n'était pas de notre auteur, constituerait une exception phénoménale, puisque, par une espèce de moquerie du hasard, il s'adapterait si exactement à un emploi pour lequel il n'était point fait. C'est que saint Grégoire travaillait d'original et non en compilateur : les documents dont il se sert, ou bien il les fonde complètement dans son texte, et il se contente de les rappeler pour mémoire, ou bien il les reproduit textuellement, mais en ayant bien soin de marquer où commence et où finit sa citation.

Quant au *nunc vero ad superiora redeamus*, le R. P. De Smedt croit que s'il n'est pas justifié dans les deux biographies, il ne l'est pas davantage dans saint Grégoire lui-même : d'où il résulterait sans contredit qu'il n'a fait que reproduire un fragment emprunté à un écrit antérieur. Un coup d'œil sur la marche du récit de saint Grégoire va me permettre, je l'espère, de répondre d'une manière satisfaisante à cette objection.

Après avoir, dans son livre I^{er}, fait une introduction historique qui commence à la création d'Adam et d'Ève, pour finir à la mort de saint Martin, l'auteur dans le livre II aborde le sujet qui est proprement l'histoire de la Gaule, et celle des Francs qui l'ont conquise. Il a soin de nous prévenir dès le début qu'il ne s'interdira pas les digressions : *Prosequentes ordinem temporum, miste confuseque tam virtutes sanctorum, quam strages gentium memoramus*. Après quoi suit toute l'histoire de saint Brice, successeur de saint Martin, qui rattache le livre II au précédent : Tours est d'ailleurs le centre de la vie religieuse en Gaule. De là, l'auteur passe sans transition au récit de l'invasion des Vandales en Gaule, de leur passage en Espagne, et de leurs combats avec les Suèves, qui les forcèrent de se retirer en Afrique. Sans doute, l'ordre rigoureusement logique exigeait que le pieux historiographe abandonnât ce peuple dès que lui-même avait abandonné la Gaule, et qu'il continuât de nous exposer les destinées de ce pays, où les Francs allaient entrer bientôt en vainqueurs. Mais le nom des Vandales lui a rappelé les persécutions que ces hérétiques ont infligées à l'Eglise, et il ne peut résister d'en raconter au moins les principales phases. « *Sed quoniam eorum tempore persecutio in Christianos invaluit, sicut superius mentio facta est, videtur et aliqua ex his quae circa Dei ecclesias intulerunt, vel quemadmodum de regno expulsi sint memorare.* » Et le voilà qui, entraîné par un sujet aussi intéressant pour son cœur d'évêque, nous expose les luttes soutenues par saint Eugène, les impostures de Cyrola, le pontife hérétique, et enfin les cruelles persécutions dont

Hunnéric affligea les catholiques africains. Mais la justice divine intervient : le tyran périt d'une mort affreuse, et bientôt c'est le tour de son peuple. Le bras de Dieu frappa de même les autres persécuteurs, comme le Goth Athanaric, qui, après avoir tourmenté les chrétiens de toutes les manières, se vit enfin privé du pouvoir et chassé de son pays. Mais, continue le narrateur arrivé au but de cette digression, revenons à notre point de départ (*nunc vero ad superiora redeamus*). Quel est ce point de départ ? L'histoire de la Gaule, qui va se confondre avec celle du peuple franc. C'est en effet dans l'histoire de la Gaule qu'il rentre en abordant immédiatement la légende de saint Servais, suivie d'une série d'autres récits qui se rapportent tous au même sujet. Le R. P. De Smedt ne me semble donc pas avoir tenu un compte suffisant des allures de notre auteur, lorsqu'il écrit : « *Quaenam sunt quaeso, haec superiora ad quae redire se dicit scriptor, dum Hunnorum irruptionem narrare aggreditur ? Utrum episcopatus sancti Briccii ? An historia Vandalorum ? Haec prorsus nobis consistere non videntur.* » Au surplus, saint Grégoire de Tours est coutumier de digressions de ce genre, et il les conclut en termes analogues ; ainsi H. F. IV, 19 (*sed ad superiora redeamus*) ; ib. V, 13 (*ergo ut ad propositum revertamur*) ; ib. VII, 1 (*dum ad historiae coeptum reverti cupio*).

Mon savant contradicteur fait à ma thèse une autre objection, qui lui semble beaucoup plus difficile à réfuter (*quod quidem magis ineluctabile videtur*). A la suite de l'épisode de saint Servais, saint Grégoire raconte l'entrée des Huns à Metz, les ravages qu'ils y firent, et la manière miraculeuse dont fut préservé le sanctuaire consacré à saint Etienne. Et il dit : « *De quo oratorio, quae a quibusdam audivi, narrare non distuli. Aiunt enim, priusquam hi hostes venissent, vidisse se virum fidelem in visu, quasi conferentem cum sanctis apostolis Petro et Paulo, beatum levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem etc.* » Si ces paroles, dit le R. P. De Smedt, étaient de saint Grégoire lui-même, il faudrait supposer qu'il a encore interrogé des personnes qui auraient déjà eu l'âge de raison avant l'arrivée d'Attila en Gaule (451), ce qui est manifestement impossible (1). Par conséquent, nous sommes là en présence d'un document plus ancien, qui a été reproduit littéralement dans notre auteur.

Je n'ai pas à discuter ici le passage, ni la conclusion qu'en tire le R. P. De Smedt ; peut-être y aurait-il moyen d'en donner une explication différente ; mais, dans tous les cas, cela importe peu à mon sujet. En effet, l'épisode de saint Servais (H. E. II, 5) n'a rien de commun avec l'histoire du sac de Metz (Ibid. II, 6). Ce sont

(1) Saint Grégoire de Tours naquit, selon toute vraisemblance, en 538, V. Monod o. c. p. 28.

deux récits parfaitement distincts l'un de l'autre, et entre lesquels rien ne prouve qu'il y ait eu la moindre connexion. Ils se succèdent l'un à l'autre dans l'ordre qui leur est naturellement assigné par la chronologie, voilà tout. C'est pour la même raison que l'histoire de la destruction de Metz et de la conservation du sanctuaire de saint Etienne est suivie immédiatement elle-même de celle de saint Aignan d'Orléans. Dira-t-on que celle-ci également faisait partie du récit primitif qui relatait la vision de saint Servais ? Evidemment non, car l'auteur se réfère positivement à une vie de saint Aignan : *Cujus virtutum gesta nobiscum fideliter retinentur*. Qu'on envisage donc ces trois récits comme ayant été, dès l'origine, fournis par des sources indépendantes l'une de l'autre, et dès lors toute difficulté disparaît. Bien plus, le soin que met le pieux chroniqueur, en parlant de saint Aignan, à citer la biographie de cet évêque d'Orléans, nous fournit une nouvelle raison pour croire qu'il n'en aurait pas agi autrement à l'endroit de saint Servais, s'il s'était trouvé en présence d'une relation écrite ! Il n'est pas jusqu'au style de notre passage qui ne contienne quelques indices précieux sur son origine. N'est-il pas remarquable, en effet, que dans un morceau si court, on trouve jusqu'à trois tournures particulières à saint Grégoire ? Ce sont : 1° *Nunc vero ad superiora redeamus*. (Cf. H. F. IV, 19 : *Sed ad superiora redeamus*). 2° *Juxta ipsum aggerem publicum est sepultus*. (Cf. H. F. I, 39 : *Juxta aggerem publicum est sepultus*). 3° *Modica febre pulsatus recessit a corpore*. (Cf. H. F. VI, 8 : *Parumper febre pulsatus tradidit spiritum*). Ainsi, tout semble se réunir pour prouver que le passage en question émane bien de la plume de saint Grégoire de Tours lui-même, et que ce n'est pas un document étranger que l'historiographe, contrairement à ses habitudes, aurait introduit dans son texte sans y faire une modification indispensable à la clarté. Je crois donc pouvoir maintenir mes conclusions précédentes, auxquelles viennent s'ajouter celles du présent travail : saint Grégoire de Tours ne doit qu'à la tradition seule les renseignements qu'il nous transmet sur saint Servais de Tongres, et ces renseignements eux-mêmes lui ont été fournis probablement par son ami saint Fortunat, qui avait été témoin de l'élévation du corps de ce saint à Maestricht.

GODEFROID KURTH.